



# une femme handicapée saisit la Halde

publié le **12/08/2010**, vu **2010 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

Une passagère handicapée de 60 ans a saisi mercredi la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) après que la compagnie aérienne easyJet lui eut refusé d'embarquer sur un vol à destination de Genève, a-t-elle rapporté jeudi. Jeannette Bougrab, la présidente de la Halde, a rappelé qu'une compagnie aérienne "n'a pas le droit de refuser un passager en raison de son handicap".

Le 25 mai, "la chef de cabine, sur décision du commandant et malgré les contestations de passagers, n'a pas voulu me faire monter dans l'avion car je ne pouvais pas me déplacer seule", a expliqué cette passagère "paraplégique depuis 14 ans" qui vit à Esbly (Seine-et-Marne), confirmant une information du *Parisien*. "Une infirmière a même proposé à l'équipage de s'occuper de moi mais ils ont refusé. Je suis donc rentrée chez moi et le lendemain, j'ai pu partir à Genève avec la compagnie easyJet accompagnée de mon fils mais ils m'ont fait repayer mon billet", a déploré Maryse, qui affirme avoir été "vraiment perturbée" par cette affaire. Elle n'a pas souhaité communiquer son patronyme. La personne "qui s'est chargée de réserver mes billets d'avion a bien spécifié à easyJet que j'étais paraplégique, ils l'ont bien noté, alors pourquoi me refuser au dernier moment, je ne comprends pas", a-t-elle demandé. "J'ai donc décidé de saisir la Halde et de déposer prochainement plainte pour discrimination et préjudice moral", a ajouté Maryse.

"La réglementation européenne nous impose d'évacuer un appareil en 90 secondes et donc nous avons l'autorisation de demander un accompagnateur afin de garantir la sécurité de la personne et celle des passagers", a expliqué Elisabeth Le Gall, directrice marketing pour la France et le Benelux à easyJet. Selon Elisabeth Le Gall, "il y a certainement eu un problème de compréhension au moment de la réservation car, étant handicapée, elle a besoin d'un accompagnateur". Rappelant qu'une compagnie n'avait "pas le droit de refuser un passager en raison de son handicap, sur ce seul fondement", Jeannette Bougrab a annoncé que la Halde allait "faire des propositions au gouvernement fin septembre-début octobre afin de préciser le règlement européen pour éviter ce genre de situations qui sont inacceptables". Pour Jeannette Bougrab, "les compagnies low-cost ont un temps de rotation court" et elles "privilégient la rentabilité à l'humanité" : c'est "triste" pour des personnes qui "sont souvent humiliées".

**Source AFP.**

**Publié le 12/08/2010 à 17:32 - Modifié le 12/08/2010 à 17:36 Le Point.fr**